

A. AVANT DE PASSER LA MISE A JOUR DE JUIN

Vous avez clôturé MAI

Allez directement au paragraphe D de cette note

Vous n'avez pas clôturé MAI

Vous devez impérativement clôturer MAI AVANT le passage de la mise à jour de JUIN

Assurez-vous ensuite que vous avez bien clôturé le mois de MAI et que vous avez bien fait tous les traitements nécessaires du menu « Traitement mensuel ».

Une fois MAI clôturé

Faites une sauvegarde de la paie.

Vérifier que vous ayez bien JUIN dans le titre de la fenêtre principale.



Puis vous pouvez passer au traitement de vos paies de JUIN.

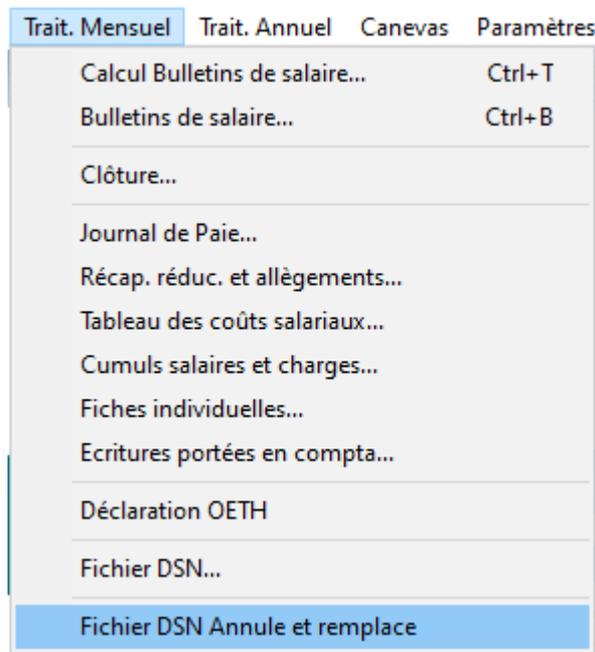
B. AVANT PROPOS

Si vous avez déjà fait la DSN de JUIN, vous devez faire une DSN 'Annule et remplace', (cf. paragraphe C).

Si vous avez déjà commencé vos paies de JUIN sans avoir clôturé, passez directement au paragraphe D.

C. OFFICES AYANT DEJA FAIT LA DSN DE JUIN

Si la DSN de JUIN a été faite, il faudra la refaire avec une DSN 'Annule et remplace' :



D. TRAITEMENT DES PAIES DE JUIN

Après le passage de la mise à jour, le calcul mensuel des bulletins de JUIN sera à faire comme habituellement.

SMIC en DSN – information

Des 'blocs 79' sont insérés habituellement en DSN en cas de réduction générale de cotisations patronales, pour indiquer le montant du SMIC retenu.

L'URSSAF nous demande d'insérer ces blocs y compris dans des cas sans réduction de cotisation patronale.